

Extinctions 2024, du 04 avril au 03 mai

ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉS SUR TOUTE L'ÎLE

Les Jours de la Nuit est un programme d'actions du Parc national de La Réunion pour connaître, préserver et valoriser nos environnements nocturnes, toute l'année ! Une des actions de ce programme est l'opération des extinctions, ayant lieu chaque année afin de préserver les pétrels juvéniles. Cette année, la période recommandée est du 04 avril au 03 mai. De nombreux acteurs publics, et toujours plus d'acteurs privés s'engagent sur l'île dans la démarche !

Partant du constat que le programme d'extinctions annuel ne suffisait pas à répondre aux multiples enjeux liés à l'éclairage nocturne, l'opération annuelle d'extinction est désormais intégrée au programme plus vaste des **Jours de la Nuit** afin d'agir de manière globale, **toute l'année**. Le Parc national et ses partenaires travaillent désormais autour d'une nouvelle approche : celle de **l'environnement nocturne**. Une notion qui comprend tout ce qui nous entoure la nuit et tout ce à quoi nous contribuons en tant qu'êtres humains.

Le programme « Les Jours de la Nuit » porté par le Parc national de La Réunion depuis 2020, vise alors à **améliorer, préserver et valoriser nos environnements nocturnes** par le biais d'un travail de connaissance des environnements nocturnes de l'île qui permet d'informer et d'encourager l'action du tout public, toute l'année. L'innovation du Programme « Les Jours de la Nuit » est de chercher à **concilier préoccupations écologiques et considérations socio-culturelles afin d'atteindre un éclairage raisonné et pragmatique à La Réunion**.

Les extinctions 2024, du 04 avril au 03 mai !

La Réunion abrite une biodiversité unique au monde, fortement menacée. Au mois d'avril, les jeunes pétrels s'envolent vers la mer, mais désorientés par l'éclairage artificiel, nombre d'entre eux s'échouent avant d'avoir atteint le large. Pendant cette période, les acteurs publics de l'île et de plus en plus d'acteurs privés procèdent à des extinctions de leurs éclairages, à l'exemple des partenaires cités ci-dessous (liste d'actions et de partenaires non exhaustive) :

- **CINOR** - Extinction du sentier littoral nord
- **CIVIS** - Limitation des éclairages sur les sites gérés par la CIVIS de Petite-Île, Saint-Pierre et l'Étang-Salé, et extinctions des sites sportifs Extinctions totales de la ZI Les Sables et du site de Grande-Anse en semaine.
- **Territoire de l'Ouest** - Extinction des éclairages des zones d'activités de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et extinction des sites sportifs littoraux sur les tronçons de Saint-Paul et de Saint-Leu

- **Saint-Denis** - Extinction des principales rues en centre-ville, du Cœur vert familial, du sentier de la ravine Patate à Durand et du Sentier littoral nord en intégralité
- **Les Avirons** - Extinction au niveau des secteurs sensibles du lycée et du quartier le Ruisseau et extinction des sites sportifs.
- **Le Port** - Extinction totale des principaux axes routiers, des parcs publics et sites sportifs
- **La Possession** - Extinction totale d'environ 50 rues et de sites sportifs
- **Trois-Bassins** - Extinctions sur les secteurs Bois de Nèfles, Littoral, Piveteau, Centre-ville, Montvert, Grande Ravine et extinction de sites sportifs
- **Le Tampon** - Extinction de 167 points lumineux secteur sensible Bras de Pontho et baisse d'intensité lumineuse sur l'ensemble de la commune, ce jusqu'à 90% sur les axes secondaires
- **Petite Ile** - Extinction totale des éclairages publics et des sites sportifs
- **Saint-Louis** - Extinction totale les 13, 17 et 20 avril - Extinction des éclairages routiers sur les secteurs correspondant aux couloirs d'envol des jeunes Pétrils et extinction des sites sportifs.
- **Saint-Paul** - Extinction en soirée entre le pont de l'Étang et la Grotte du Peuplement, et entre Boucan Canot et l'entrée de la Saline-les-Bains, Extinction de sites sportifs.
- **Saint-Pierre** - Extinction des éclairages routiers à Pierrefonds, Bois d'Olives Ravine des Cabris, et des sites sportifs
- **Sainte-Suzanne** - Extinction d'éclairages sur l'ensemble de la commune
- **La Plaine des Palmistes** - Efforts d'optimisation de l'éclairage toute l'année
- **Kélonia** : Extinction du site et des parkings toute l'année

Les acteurs privés rejoignent le programme !

- **La zone ECOPARC du Port** : Les industriels de la zone Ecoparc sont engagés depuis 2023 dans un travail ambitieux d'optimisation de leurs éclairages toute l'année, accompagné dans le cadre des Jours de la Nuit.
- **Aéroport Roland Garros** - Extinctions des bâtiments de la concession aéroportuaire, de la rue Georges Guynemer et Avenue Roland Garros
- **Les Grands Centres** -Extinction des éclairages des parkings des centres GRAND SUD, GRAND EST et GRAND NORD à 22 h 00 au plus tard
- **Le Palm Hôtel** - Extinctions des piscines et animation autour du ciel étoilé

Les bons gestes à la maison, toute l'année !

Les habitants sont également invités à se mobiliser, en adoptant les bons gestes tout au long de l'année, pour préserver la qualité de nos environnements nocturnes :

- Tirons nos rideaux ou les volets dès la tombée de la nuit pour préserver la biodiversité
- Éteignons la lumière lorsque celle-ci n'est plus utile
- Privilégions les lumières de couleur jaune, et orientées vers le bas
- Optons à l'extérieur pour des lampes à détecteur de mouvement

Contact presse :

Marine Dijoux 06 93 97 85 84/ communication@reunion-parcnational.fr